

L'avenir des retraites en question en 2010

L'avenir des retraites est de nouveau à l'ordre du jour en 2010 car, après les récentes réformes, de nouvelles négociations vont avoir lieu cette année.

Les dernières négociations avaient entériné les décisions essentielles suivantes :

- ⇒ maintien de l'âge légal du départ en retraite à 60 ans,
- ⇒ à partir du 1er janvier 2012 il faudra avoir validé 41 ans (164 trimestres) de cotisations pour obtenir une retraite à taux plein, c'est-à-dire sans abattement.

Mais cette année, dans un contexte différent, le risque est grand d'une réforme plus conséquente pour tous les salariés.

Tout d'abord, il semble clair que le Gouvernement, largement poussé par le Patronat, veut remettre en cause le **droit légal à la retraite dès 60 ans** pour le proroger, dans un premier temps, à 61 ou 62 ans.

Ensuite, ils souhaitent (Gouvernement et Patronat) augmenter le nombre d'années nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein, l'objectif inavoué étant de réduire le montant des pensions de retraite et d'inciter les salariés à travailler jusqu'à 65 ans, voir au-delà.

Cependant, tout cela est incohérent avec la réalité du monde du travail sur plusieurs points :

- ☞ les entreprises ne souhaitent pas garder la majorité de leurs salariés à partir de 55 ans et plus,
- ☞ le gouvernement et les entreprises veulent réduire leurs contributions aux régimes sociaux et favoriser les cotisations salariales individuelles auprès d'organismes privés (assurances ou autres),
- ☞ les salariés aspirent à profiter de leur retraite au plus tôt surtout lorsqu'ils ont travaillé 40 ans, voire moins surtout dans des emplois difficiles.

Par ailleurs, à ce jour, il existe un dispositif spécifique AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et l'ARRCO) à échéance du 31 décembre 2010. Ce dispositif, financé conjointement par les salariés et les entreprises, permet de payer les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC dès 60 ans au lieu de 65 ans.

Désormais, pour faire pression sur les négociations, le Patronat menace de suspendre ses cotisations à l'AGFF ce qui remettrait automatiquement en cause le paiement des retraites complémentaires à partir de 60 ans (les retraites complémentaires représentent généralement plus de la moitié d'une pension).

Ces divergences fondamentales risquent de rendre les négociations difficiles, voire impossibles.

Les organisations syndicales devront certainement envisager des actions significatives pour faire valoir le point de vue des salariés et trouver d'autres issues que les pistes envisagées actuellement.

L'avenir des retraites sera donc un sujet social important au cours de cette année et nous n'écarterons pas la possibilité de mobiliser le personnel pour infléchir la position du Gouvernement et du Patronat et ainsi offrir d'autres perspectives.

Nous reviendrons prochainement sur le thème des retraites pour préciser davantage nos propositions et les moyens d'actions pour les faire aboutir.

En avant pour la retraite à 70 ans...

